

## ROMENAY

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2013

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 12 septembre, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : COLIN Franck (Pouvoir à GEROLT Didier), COLIN Christelle. Absent : GARNIER Gérard. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

#### RECRUTEMENT

##### ➤ POSTE GARDERIE PERISCOLAIRE

- a décidé à la majorité par 11 voix de recruter Mme KHAMARI Nadia – « Villaroux » 71470 ROMENAY – en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, à raison de 18H40 minutes hebdomadaires, par le biais d'un CDD à compter du 23.09.2013 jusqu'au 04.07.2014 inclus afin d'exercer les fonctions de surveillante périscolaire au sein de la garderie périscolaire ainsi que l'entretien des locaux.

##### ➤ POSTE REMPLACEMENT AGENT D'ENTRETIEN COMMUNAL EN ARRET DE TRAVAIL (Mme CHABAS Myriam)

- a décidé à la majorité par 12 voix de recruter Mlle RAVET Elodie – « Petit Beaumartin » 71470 ROMENAY – en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, à raison de 35H hebdomadaires, par le biais d'un CDD à compter du 23.09.2013 jusqu'au 22.12.2013 inclus afin de remplacer Mme CHABAS Myriam durant son arrêt de travail et assurer l'entretien des divers locaux communaux.

##### ➤ POSTE AGENT D'ENTRETIEN MAISON MEDICALE

- a décidé à l'unanimité de recruter Mme FRESNEAU Chantal – « Les Dourys » 71470 ROMENAY – en qualité d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire, à raison de 9H hebdomadaires, par le biais d'un CDD à compter du 23.09.2013 jusqu'au 22.09.2014 inclus afin d'assurer l'entretien des locaux communs de la maison médicale.

#### IMMEUBLE CHEVAUCHET – LOGEMENT T1 BIS : NON RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION CONSENTI A M. Jordan VITTE

- a donné à l'unanimité un avis favorable au non-renouvellement du bail de location consenti à M. Jordan VITTE pour le logement T1 Bis situé dans l'immeuble Chevauchet.

#### MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE : DECOMPTE DEFINITIF – AVENANTS EN MOINS-VALUE (BAISSES) SUR MARCHE INITIAL

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en moins-value de l'entreprise ROLLET – 71680 CRECHES SUR SAONE d'un montant de 1148.00 € HT soit 1373.01 € TTC.

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en moins-value de l'entreprise LUSSIANA – 01190 REYSSOUZE d'un montant de 6677.07 € HT soit 7985.78 € TTC.

#### PROJET SEMCODA DE LOTISSEMENT SENIORS :

##### ➤ SIGNATURE BAIL EMPHYTEOTIQUE ET DESIGNATION D'UN NOTAIRE POUR LE TRANSFERT DE PROPRIETE

- a décidé à l'unanimité de retenir pour cette opération Me Régis PERE – Notaire – SCP PERRAULT et PERE – 71470 ROMENAY.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à entreprendre les démarches s'y rapportant et signer l'acte correspondant.

##### ➤ DELIBERATION EXONERANT LA SEMCODA DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (Ex TLE)

- a décidé à l'unanimité d'exonérer la SEMCODA de la taxe d'aménagement dans le cadre de la construction du Lotissement séniors au lieudit « Le Champ Bressan ».

- autorise à l'unanimité M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision.

#### ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PORTE DE VILLE ORIENTALE MISE EN VENTE PAR LES AMIS DU VIEUX ROMENAY

- a décidé, à l'unanimité, de faire l'acquisition de la Porte de Ville Orientale auprès de l'association des Amis du Vieux Romenay pour la somme de 6500 €.

- a désigné, à l'unanimité, Me Régis PERE – Notaire – SCP PERRAULT ET PERE – 71470 ROMENAY pour accomplir les formalités nécessaires et établir l'acte correspondant.

- dit que les frais de notaire seront à la charge de la Commune de Romenay.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires, signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

#### SUCCESSION THIVENT Georges : DIAGNOSTIC AMIANTE CONCERNANT LES BATIMENTS (ANCIENNES PORCHERIES)

- a décidé de surseoir à statuer dans l'attente de connaître le coût des travaux de désamiantage.

#### FEU D'ARTIFICE DU 14.08.2013 :

##### ➤ PRISE EN CHARGE DE LA FACTURE DE L'ENTREPRISE BARON – 01340 FOISSIAT

- a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge la facture de la SARL BARON – 01340 FOISSIAT d'un montant de 825.00 € TTC pour l'achat d'un feu d'artifice.

➤ **PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES REPAS DES ARTIFICIERS ET DES MEMBRES DE TV EN CAMPAGNE**

- a décidé à l'unanimité de prendre en charge les frais de repas des artificiers présents lors du feu d'artifice du 14.08.2013 pour un montant de 45.50 €.
- a décidé à l'unanimité de prendre en charge les frais de repas des membres de TV en Campagne présents lors de la fête patronale le 14.08.2013 pour un montant de 296.00 € TTC.

**PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR L'ALIMENTATION TELEPHONIQUE DE LA MAISON MEDICALE**

- a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition financière de l'Entreprise PIQUAND TP – 39160 SAINT AMOUR pour la réalisation de travaux de terrassement nécessaires à l'installation et au branchement téléphonique + internet de la maison médicale pour un montant de 3400.00 € HT soit 4066.40 € TTC.

**PRISE EN CHARGE DE TRAVAUX DE TERRASSEMENT SUR BATIMENT COMMUNAL**

- a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge la facture de l'Entreprise PIQUAND TP – 39160 SAINT AMOUR d'un montant de 5538.00 € HT soit 6623.45 € TTC.

**BUDGET COMMUNAL : DECISIONS MODIFICATIVES**

- a approuvé à l'unanimité les décisions modificatives suivantes

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	C/023 (042) + 25700 €	C/6419 + 3500 €
	C/61551 - 4000 €	C/7325 + 15000 €
	C/657362 - 3200 €	
TOTAL	18500 €	18500 €

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	C/202 Op. 35 + 2500 €	C/021 + 25700 €
	C/2313 Op.42 + 31000 €	C/1323 Op.52 + 8000 €
	C/2313 Op.22 + 6700 €	
	C/21578 Op.21 - 6500 €	
TOTAL	33700 €	33700 €

**AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME**

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par Mrs MATTHEY Gérald et SUSSENBACHER Georg pour la construction d'un abri bois de 20m<sup>2</sup> au lieudit « La Brosse ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par Mme BIOLLAY Marjolaine pour la construction d'un manège à chevaux au lieudit « Grange ».
- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par le Groupe CES pour le compte de M. THIRION Alain pour la pose de panneaux photovoltaïques sur toiture au lieudit « Rue du Moulin » (Demande refusée par arrêté du 14.08.2013).
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. et Mme KELLER Max et Renée pour des travaux de ravalement de façade + réfection de toiture sur leur propriété au lieudit « Les Barres ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. GALLAND Marc pour des travaux de réfection de toiture + pose de 2 velux sur sa propriété située « Rue Jean Jaurès ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. MOISSON Denis pour des travaux de réfection de toiture sur sa propriété au lieudit « Les Poulardières ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mme WEHRLE Rita pour des travaux d'installation d'une fenêtre de toit sur sa propriété au lieudit « Dame Grange ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par l'Office Notarial Pontevallois pour la propriété de Mme Geneviève ROUSSEL située « La Verchère ».

**A PRIS CONNAISSANCE :**

- du projet de réponses aux 2 courriers reçus de la Préfecture de Saône-et-Loire fin juillet 2013.
- du courrier de M. DEPLANCHE Thierry – LA CHAPELLE NAUDE – relatif à la signature d'un compromis avec M. THENET pour l'achat du bâtiment situé « Rue Jean Jaurès » pour un projet d'ouverture de magasin.
- du nouvel arrêté relatif à la Zone de Revitalisation Rurale + rapport de l'Association des Maires.
- de la date d'intervention du Centre de Gestion de Saône-et-Loire pour le classement des archives
- du courrier de la Mairie de Saint Germain du Plain suite au refus de la commune de Romenay de participer aux frais d'installation d'une psychologue scolaire à St Germain du Plain.
- du bilan des visites au Musée de la Ferme du Champ Bressan pour la saison 2013.
- du nombre moyen d'enfants fréquentant la cantine scolaire et à la garderie périscolaire depuis la rentrée de septembre.
- de l'invitation des élus à la remise du prix régional pour la restauration du lavoir en impluvium décerné par « Les Rubans du Patrimoine » le vendredi 27.09.2013 à 17H30.
- de la brochure relative à la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant du public.
- du dossier d'information sur les risques naturels et technologiques concernant Romenay.

**A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES**

**Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.**

**LE MAIRE,  
Didier GEROLT.**

